

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé, en salle du conseil, Rougé, sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON	x			
M. André BOURGIN			x	Mme Catherine Le Hecho
M. Benoît BURET			x	
Mme. Sonia CIVET	x			
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID			x	Mme Nicole Communal
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN			x	
Mme. Elodie FATIEN			x	Mme Catherine Le Hecho
Mme. Anne-Cécile FIDON	x			
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART	x			
Mme. Catherine LE HECHO	x			
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX	x			
M. Yves PALIERNE		x		
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	Jérôme Thomerot
Date de la convocation	Judi 17 février
Heure d'ouverture de la séance	19h37
Heure de levée de la séance	22h45

OBJET : Dénomination de voie – Pôle santé

EXPOSE

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant que la commune a récemment fait construire un pôle santé et créé pour sa desserte une nouvelle voie ;

Considérant la nécessité de dénommer cette voie,

Après avoir entendu les propositions des conseillers municipaux,

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal décide :

1) de valider le nom de Madeleine Brès pour la voie nouvellement créée

2) d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à
14 pour,
3 abstentions.

Fait et délibéré à Rougé,
Le 22 février 2022

Le Maire,
Jean-Michel DUCLOS

